

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or

Canton Beaune-Sud

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2017

PRESENTS :

Mr BECKER Paul, Maire
Mr JORLAND Henri, Mme JOUFFRROY Guigone, Adjointes
Mme FLAJOLLET Elisabeth, Mr BAUDINET Franck, Mme DUBUET Nathalie, Mme CAIRE
Marie-Christine, Mr MARCHETTO Jocelyn, SORDET Eric, TAILLIART Romaric, PATRIARCHE Joël

Secrétaire de Séance : Mr TAILLIART Romaric,

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du 7 septembre 2017 est adopté.

2°) DELIBERATIONS :

- **Frais d'élections Electorales** : A chaque élection, la préfecture reverse une participation financière pour couvrir une partie des frais occasionnés par l'organisation des élections.

Pour les élections Présidentielles : 121.46€

Pour les élections législatives : 121.46 €

Les conseillers, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de reverser ces sommes à la secrétaire pour compenser son surcroît de travail.

- **Révision PLU en cours**: Le Conseil Municipal doit délibérer afin d'accepter l'application du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2016: Ce décret comporte une nouvelle codification de la partie réglementaire du Code de l'urbanisme. Il prévoit également une modernisation du contenu du Plan Local d'Urbanisme (PLU), en préservant les outils préexistants, et en créant de nouveaux outils pouvant être mis en œuvre facultativement par les collectivités.

Les objectifs principaux de cette modernisation du contenu des PLU sont les suivants :

- prendre en compte les enjeux de l'urbanisme actuel (renouvellement urbain, mixité sociale et fonctionnelle, préservation de l'environnement, nature en ville...),
- offrir plus de souplesse et de possibilités d'écriture du PLU aux collectivités pour s'adapter aux enjeux locaux,
- favoriser un urbanisme de projet en simplifiant et facilitant la rédaction du règlement,
- clarifier et sécuriser l'utilisation d'outils innovants au service d'opérations d'aménagement complexes. »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette modification.

- **Projet d'Aménagement de Développement Durable** : Monsieur Le Maire a transmis un exemplaire du PADD à chaque conseiller afin qu'ils en prennent connaissance. Ce document est une pièce importante de notre dossier révision du PLU. Le Conseil a pris acte du PADD.

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or
Canton Beaune-Sud

- Travaux RD 18 : Monsieur Le Maire a informé par mail les conseillers du projet de marquage au sol sur la RD 18 afin de faire respecter la limitation de vitesse. Les devis sont arrivés tardivement et pour ne pas être hors délai pour établir la demande de subvention, une délibération pour étayer ce dossier a dû être prise rapidement. Celle-ci a pu être établie.

- Projet d'aménagement d'un sentier piétonnier le long de la route de Bligny, côté gauche en venant de Bligny. Le Département a donné son accord pour éventuellement enlever les arbres qui gênaient ce qui était une condition sinequanone pour continuer l'étude de ce projet.

La mairie peut commencer à chercher un maître d'œuvre pour mener à bien cette étude.

3°) ESPACES VERTS

La Mairie n'est pas tout à fait satisfaite des prestations de l'entreprise prestataire actuelle.

Monsieur Le Maire a demandé un autre devis à l'entreprise Moingeon pour l'entretien annuel des plantations.

4°) ELAGAGE DES PLATANES

il faudra élaguer, début 2018, les platanes de la place ainsi que les prunus rue de la boutière.

5°) VERGER DE SAUVEGARDE

Monsieur Le Maire a informé le Conseil qu'il serait peut-être bien d'installer un panneau indiquant les espèces des arbres plantés.

Plusieurs devis ont été demandés à des entreprises de signalétique.

6°) MUTUALISATION DU CAMION

Une convention sera établie entre la commune de Tilly et la commune de Corcelles les Arts afin de répartir les dépenses liées à ce matériel ainsi que les conditions d'usage de ce camion.

Monsieur Le Maire a donné lecture du projet de cette convention: nous devons veiller à ce que les conditions du contrat d'assurance conviennent.

7°) CONTRAT PHOTOCOPIEUR

Une étude est en cours pour le renouvellement du matériel de photocopie (école et mairie)

8°) MANIFESTATIONS

- Repas des anciens : 26 novembre 2017 au restaurant de Beauregard.
- Commémoration du 11 novembre : 9h30 à Tilly, 10h15 à Corcelles (qui organise le vin d'honneur)
- Père Noël : 17 décembre 2017 à 17 h sur la place

9°) CONTROLES SECURITE

La gendarmerie a fait plusieurs contrôles dans le village notamment pour le respect des stops. Des contrôles de vitesse vont être également effectués.

6, rue de l'Église 21190 TAILLY Tél. 09.61.61.27.24 Fax: 03.80.21.47.37
Mail: mairie.de.tilly@wanadoo.fr - Site internet: tailly21.fr

MAIRIE
DE
TAILLY



Département
de la
Côte-d'Or

Canton Beaune-Sud

10°) Aides aux sinistrés des Antilles : Au dernier Conseil municipal, une subvention à la Croix Rouge en faveur des sinistrés suite à l'ouragan Irma avait été décidée; Monsieur Le Maire a cherché en vain de contacter la Croix Rouge afin d'obtenir un RIB. Pas de réponse à l'heure actuelle.

11°) QUESTIONS DIVERSES

- Les câbles téléphoniques Orange ne sont plus protégés rue de la Boutière et à 2 autres endroits de Taillly.
- Qui doit nettoyer le fossé le long des habitations de Mr CANAT et Mr JAFFLIN ?
- Plusieurs habitants se plaignent de nuisances causées par la divagation de paons.
- Qu'en est-il du déplacement de l'entreprise de prestation de V.Fournier?. Les riverains de l'entreprise actuellement située au centre du village subissent de nombreuses nuisances: Un courrier a été envoyé à Mr Fournier lui indiquant ses possibilités s'il souhaite construire sur notre commune.
- Demande de faire fabriquer un pied pour l'encensoir de l'église : Monsieur Le Maire a indiqué que ce n'était pas du ressort de la commune.
- Est-ce qu'il serait possible de faire installer 2 tables de pique-nique sur le terrain près du verger?
- Un chien noir divague sur la commune

Prochain Conseil Municipal prévu le 16 novembre 2017